

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAUFOUR NOTRE DAME

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice LEBOUCHER, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 12 mai 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombres de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 13

Présents : Mr BARRIER, Mr BOUVIER, Mr MAHE, Mme TREBERT, Mr MOREAU, Mme TARNAUD, Mr ORY, Mr SIMON, Mme VIAUD, Mme CHABRUN, Mme PERRICHET BAUDET,

Absentes excusées : Mme BONNEFOY donne procuration à Mme VIAUD, Mme BOUCREL, Mr JARDIN

Secrétaire de séance : Mme Annick PERRICHET BAUDET

Le compte rendu du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

1/ Attribution de marché – Aménagement d'une MAM.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec le bureau LC Développement pour l'extension et l'aménagement d'un bâtiment en MAM, la délibération 202111D02 du 18 novembre 2021 a validé l'Avant-Projet Définitif.

Un marché de travaux a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions en vigueur, cette consultation a été lancée le 10 décembre 2021 pour une remise des offres fixée au 04 février 2022.

La consultation comprenait 09 lots :

Lot	Désignation
1	Désamiantage
2	Voirie réseaux divers – plantations
3	Démolitions- gros œuvre
4	Charpente – Etanchéité
5	Menuiseries extérieures
6	Plâtrerie – Menuiseries intérieurs bois
7	Peinture – sols souples
8	Plomberie – Chauffage – Ventilation
9	Electricité

Suite à des retours infructueux, le bureau LC Développement a proposé à la commission investissement de procéder à une relance d'appel d'offres en modifiant les lots comme suit :

Lot	Désignation
-----	-------------

2	Voiries réseaux divers – Plantations
3	Démolitions – Gros œuvre
3 bis	Parement de façade carrelé
4	Charpente – Couverture – Bardage
4 bis	Etanchéité
8	Plomberie – Chauffage - Ventilation
8 bis	Climatisation

Après réception des offres, le bureau LC Développement a proposé à la commission Investissement un bilan récapitulatif des entreprises en respectant les critères énoncés dans l’avis d’appel public à la concurrence à savoir :

55% prix des prestations

25% valeur technique des prestations (la valeur technique étant jugée en fonction de l’adéquation de l’offre par rapport à la demande)

20% délais d’exécution

Après présentation du rapport d’analyse des offres par la commission Investissement, Monsieur Le Maire propose de retenir les prestataires suivants ainsi que les Prestations Supplémentaires Eventuelles et les Options (PSEO) :

Lot	Désignation	Nom de l’entreprise	Montant HT
1	Désamiantage	Bazola 3D	12 958.00 €
<i>PSEO</i>	<i>Désamiantage couverture garage</i>		2 956.00 €
2	Voiries réseaux divers – plantations	Huet Paysages	47 566.00 €
<i>PSEO</i>	<i>Bassin de rétention</i>		4 600.00 €
3	Démolitions – Gros œuvre	Le Batimans	105 000.00 €
3 bis	Parement de façade carrelé	Fouqueray carrelage	18 502.80 €
4	Charpente – Etanchéité	LG Charpente	26 773.61 €
4 bis	Etanchéité	LCB	56 960.00 €
5	Menuiseries extérieures	Dabin	60 752.00 €
6	Plâtrerie – Menuiseries intérieures	Robert Ludovic	45 000.00 €
7	Peinture – Sols souples	Boulfray	21 500.00 €
8	Plomberie – Chauffage ventilation	Amiard Paris	19 995.54 €
8 bis	Climatisation	Amiard Paris	22 011.83 €
9	Electricité	CTELEC	15 470.91 €
		TOTAL	460 046.69 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité des votants de retenir les entreprises exposées dans le cadre de la proposition ci-dessus et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à la bonne exécution du marché.

Délibération 202205D01

2/ Convention CAUE pour l’aménagement de l’espace intergénérationnel.

Suite à l’adhésion de la commune de Chaufour notre Dame au CAUE, il a été décidé de demander l’accompagnement du CAUE pour le choix du maître d’œuvre concernant le projet d’aménagement de l’espace intergénérationnel.

Le CAUE (Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et d’Environnement) propose :

- La convention d’accompagnement n° CC899 pour l’organisation de la procédure de sélection d’une équipe de maîtrise d’œuvre portant sur l’aménagement d’un espace de loisirs intergénérationnel
- En contrepartie, une contribution au fonctionnement du CAUE de 1000 € sera

demandé à la commune

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants et autorise Mr Le Maire à signer la convention.

Délibération 202205D02

3/ Questions diverses

- Virement de crédits

ARRÊTE N°10/2022

ARRETE RELATIF AU VIREMENT DE CREDIT

Le Maire de la Commune de Chauffour Notre Dame,

Vu les articles L.2322-1 et L.2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les dépenses imprévues,

Vu le crédit de 22 466.59 € inscrit à l'article 022, dépenses imprévues en fonctionnement, du budget principal 2022 de la commune,

Vu l'insuffisance de crédits en section fonctionnement concernant le chapitre 6713 secours et dots.

ARRETE

Article 1 : Le maire décide du virement de crédits suivants :

Article	Opération	Nature	Investissement	
			Dépenses	Recettes
022		Dépenses imprévues	- 1 092 €	
6713		Secours et dots	1 092 €	
		Totaux	0.00	0.00

Article 2 : Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le trésorier principal

- Permanence du bureau de vote pour les élections législatives

Dimanche 12 juin

Dimanche 19 juin

8h à 10h30

1/ Mr Barrier
2/ Mr Mahe
3/ Mme Trebert

1/ Mr Barrier
2/ Mme Viaud
3/ Mme Trebert

10h30 à 13h	1/ Mr Bouvier 2/ Mme Bonnefoy 3/ Mr Jardin	1/ Mme Tarnaud 2/ Mr Simon 3/ Mme Bonnefoy
13h à 15h30	1/ Mr Moreau 2/ 3/	1/ Mr Bouvier 2/ Mr Moreau 3/ Mr Mahe
15h30 à 18h	1/ Mr Ory 2/ Mr Simon 3/ Mme Perrichet	1/ Mme Perrichet 2/ Mme Richard 3/ Mr Jardin

- **Travaux de la salle communale**

Le système de noue, évoqué sur le plan d'exécution, n'est pas judicieux techniquement car cette noue pourrait faire une profondeur de 1m20 sur le jardin de la salle, poserait des problèmes de sécurité. Une alternative est proposée en faisant un bassin enterré avec un système de casiers d'une capacité de 45 m3 pour la gestion des eaux de pluie. Ce système sera invisible, inodore et les véhicules pourront rouler dessus. Le Conseil Municipal n'est pas du tout favorable à une noue, pour des questions de sécurité.

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h00.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au lundi 20 juin 2022 à 20h30

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Mr LEBOUCHER Patrice	Mr ORY René	Mme PERRICHET-BAUDET
Mr SIMON Jean-Luc	Mr BARRIER Jean-Louis	Mr JARDIN Franck <i>Absent</i>
Mme TARNAUD Stéphanie	Mr BOUVIER Sébastien	Mme TREBERT Marie-Laure
Mr MAHE François	Mme BOUCREL Jennifer <i>Absent</i>	Mr MOREAU Nicolas
Mme BONNEFOY Mélanie <i>Donne procuration à Mme VIAUD</i>	Mme VIAUD Leslie	Mme CHABRUN Lucie